On trouverait le corps à plusieurs milles de la ville

LA POLICE CHERCHE LE CADAVRE DU MAGISTRAT HOPEWELL JUSQU'AUX ENVIRONS DE ST-JOSEPH D'ORLEANS.

Un groupe de constables de la police de comté et de la police d'Ottawa continue aujourd'hui à faire des recherches pour trouver le corps du magistrat Charles Hopewell dans la rivière Ottawa. Le magistrat est disparu depuis six jours, et normalement, le corps devrait revenir de lui-même à la surface au cours de la neuvième ou dixième journée.

La police ne fait plus de recherches avec les grappins et se contente de surveiller avec des chaloupes la rive sud de l'Outaouais jusqu'à St-Joseph d'Orléans. On croit maintenant que le corps sera trouvé à plusieurs milles de la remise à bateaux de Rockcliffe, où la noyade s'est tout semblablement produite.

Les autorités de la police ont fait hier des expériences pour voir où le corps du magistrat pouvait être entraîné par le courant. Les officiers placèrent des coussins sur l'eau près des remises à bateaux et les suivirent en chaloupe. Les coussins filèrent rapidement avec le courant, et arrêtèrent finalement sur la rive sud à environ 10 milles des remises. Le chef G. P. McCarthy, de la police de comté, a fait remarqué que le corps d'une femme qui s'était jetée dans la rivière à Rockcliffe l'an dernier, a été trouvé à peu près dans cet endroit.

LES RECHERCHES

La police continuera donc à scruter la rive de l'Outaouais sur une distance d'environ douze milles jusqu'à ce que le corps soit repêché. On fit aussi l'inspection des environs de l'Ile Kettle et des nombreuses petites baies qu'elle renferme. On se servit d'un yacht hier soir pour tirer les chaloupes en remontant le courant. Jusqu'à nouvel ordre, les recherches continueront d'après le même programme.

On a songé à obtenir de nouveau les services du plongeur Ernest Fournier, pour faire de nouvelles recherches dans le lit de la rivière près des remises à bateaux de M. David Séguin, à Rockcliffe. Le scaphandrier n'est pas à l'oeuvre aujourd'hui cependant.

La police n'a trouvé aucune trace non plus du cadavre de la femme qui s'est jetée en bas du pont des Chaudières samedi dernier. Mme Nicholas Powers, de la rue Baie, que l'on croit être la victime, n'a pas été revue depuis.

Eastview payera l'eau fournie en 1930 par Ottawa

A son assemblée régulière, hier soir, le conseil municipal d'Eastview a décidé de payer un montant de $3,422 pour couvrir un montant du à la ville d'Ottawa pour l'eau, pour l'année 1930 ainsi que le premier paiement pour l'eau de 1931.

Le conseil Municipal a aussi accordé la somme de $320 aux institutions charitables d'Eastview qui ont grandement aidé à soulager l'état déplorable des choses et la pauvreté générale au cours de l'hiver passé.

Le règlement municipal couvrant l'emprunt de la somme de $75,000 de la Province de l'Ontario, a reçu sa troisième lecture. Deux résidants aveugles d'Eastview, M. et Mme J. Leduc qui tienne un restaurant dans les limites de la municipalité ont été exemptés de payer la taxe de $10 pour leur restaurant.

Le conseil a aussi autorisé le paiement de la somme de $25,000 au comté de Carleton.

Tous les membres étaient présents à l'exception des conseillers Cyr et Nault.

Confrère en deuil

Mme Elizabeth Violet Caulfield, épouse de M T. D. Finn, chef de l'Information au "Citizen," est décédée de bonne heure ce matin à sa résidence, 88 avenue Blackburn, à la suite d'une maladie de plusieurs mois. Son époux et ses 5 anfants étaient à son chevet.

Mme Finn naquit à Kingston, Ont., fille de feu M. et Mme Thomas Caulfield. Elle reçut son instruction au Couvent Notre-Dame à Kingston. A son mariage elle vint demeurer à Ottawa où elle demeurait depuis. Elle était paroissienne de l'église St-Joseph.

Mme Finn laisse pour pleurer sa perte en plus de son époux, Joseph Caulfield Finn, fils; Miles Marguerite, Dorothy, Elizabeth et Frances, filles; Mme J. T. Maloney, de Hamilton et Mme A. P. O'Rourke et Mlle Agnes Caulfield de London, Ont. Le Droit prie M. Finn d'agréer sa vive sympathie.

L'asile des bons livres à Ottawa, le complément des bibliothèques paroissiales, vous le trouverez à la librairie du "Droit", 98, rue Georges. Ottawa.

PARTIE de CARTES

Organisée par les Enfants de Marie
Au bénéfice de l'église.

CYRVILLE

JEUDI, 21 MAI, à 8 hres

Prix d'entrée. Bienvenue.

FROMAGE CHATEAU

Reconnu comme l'Aristocrate des Fromages

Les imposantes funérailles de M. P. Michaud

Les funérailles de M. P.Michaud, décédé dimanche à l'âge de 77 ans, ont eu lieu hier matin à l'église St-Charles, à 8 heures. M. l'abbé F.-X. Barrette, curé de la paroisse, chanta le service, M. l'abbé Ranger agissait comme diacre, M. l'abbé M. Tessier comme sous-diacre. La chorale de la paroisse sous la direction de M. Charles Gautier, rendit la messe de Bordtuas. M. Pierre Gautier touchait l'orgue.

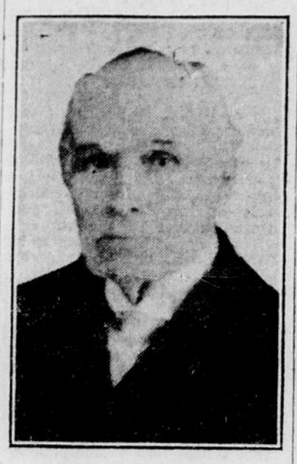

FEU P. MICHAUD

Assistaient aux funérailles: Mlle Ida Michaud, M. et Mme René Desormeaux, M. et Mme O. Emond, M. et Mme O.-H. Desabrais, MM. Aurélien Bélanger, Willie Rossignol, Aurélien Brunet, Fabien Brunet, F.-X. Larocque, O. McFannan, R. Rossignol, E. Rossignol, H. Foisy, I. Champagne, Z. Jouanisse, H. Bordeleau, R. Bordeleau, F. Carrière, A. Proulx, C.-E. Lapointe, O. Quirouette, I. Gauvreau, O. Legault, R. Legault, E. Hudon, R. Hudon, S. Hudon, J. Nadon, T. Proulx, A. Thérien, A. Ducharme, R. Charbonneau, F. Boulé, E. Pepin, O. Jolicoeur, M. Farelle, A. Malham, M. Greco.

Il demeurait à Ottawa depuis 45 ans. Il vécu 24 ans dans la paroisse Notre-Dame d'Ottawa et 21 ans dans la paroisse St-Charles. Il faisait partie de l'Union St-Joseph. Son épouse le précéda dans la tombe il y a treize ans.

Il laisse pour pleurer sa perte, 7 fils, Joseph, de New-York; Jean-Baptiste, de Montréal; Edmond, d'Ottawa, Isidore de Wrightville; Armand, d'Ottawa; Albert, de Montréal; Lucien, d'Ottawa; deux filles, Mme H. Bordeleau, née Anna, d'Ottawa et Emma, de Toronto. Le défunt laisse en plus de ses enfants, 1 frère, M. Simon Michaud, d'Iberville, P.Q., et une soeur, Mme L. Vachon, de Sault-Montmorency, P.Q., ainsi que 25 petits-enfants.

Messes. — Personel de la maison Larocque, M. et Mme O. Emond, M. et Mme E. Dagenais, M. et Mme LeBlanc.

Fleurs. — M. et Mme Rossignol, employés de la Dominion House Furnishing Co., Mme J.-J. Marks, M. L. Epstein, M. W. Ferris, employés de la maison Larocque Ltée., la famille Lucien Michaud, les familles Armand et Edmond Michaud, Mme Albert et M. Jean-Baptiste Michaud.

Sympathies. — M. et Mme LeBlanc, Mme Etchas, la famille E. Hudon, Marie-Paule Emond, J. Sauvé, M. et Mme J.-H. Young, Georges Emond, Roland Emond.

Le "Droit" prie la famille en deuil de croire en sa plus vive sympathie.

LES TAXES À ALEXANDRIA

JEUNES GENS CONDAMNES POUR N'AVOIR PAS PAYE LA TAXE.

ALEXANDRIA, Ont., 21. — Six jeunes gens ont comparu hier devant le magistrat E.-J. Dever pour recevoir leur sentence, ayant avoué auparavant avoir négligé ou refusé de payer leurs taxes, après que la demande leur en eut été faite. Ce sont: W. Théorest, A. Martin, M. Lepage, B. Proulx, A. Belisle et O. Pilon. Théorest et Martin ont été condamnés à dix dollars avec dépens ou à dix-huit jours de prison, et ils ont payé l'amende. Les causes de Lepage et de Proulx ont été ajournées et Belisle et Pilon devront payer quinze dollars avec dépens ou passer vingt et un jours en prison. Comme ils n'ont pas payé l'amende, ils ont été incarcérés.

On critique les autorités municipales qui demandent le paiement de taxes quand tant de personnes sont sans emploi. On représentera au magistrat que ces jeunes gens étaient en retard de deux ou trois ans dans le paiement des taxes et avaient apparemment de l'argent pour voyager ou se payer certains luxes.

J. Laparle, A. Laporte, J. Dugan, M. Lepage et O. Reeves ont comparu hier devant le magistrat, sous accusation d'avoir négligé de se procurer des permis et des étiquettes pour des chiens pour 1928 et 1929. Il semble qu'il y ait eu mésentente de la part de quelques-uns des défendeurs, et ces causes ont été ajournées au 27 mai.

LA RÉCOLTE DE BLÉ EN RUSSIE

ELLE SERAIT CETTE ANNEE D'ENVIRON 36,500,000 TONNES.

LONDRES, 21. — La Russie estime sa prochaine récolte de blé à environ 36,500,000 tonnes, soit une augmentation de 7,000,000 sur l'an dernier. Les semailles du blé d'hiver se sont faites sur une étendue de 12,600,000 acres.

LAROCQUE
LEADS IN VALUES
Vêtements pour toute la Famille
RIDEAU, DALHOUSIE & GEORGE

Concours pour l'embellissement de nos routes

CONFERENCE INTERPROVINCIALE DE L'ASSOCIATION DES BONNES ROUTES.

La séance de ce matin du congrès de l'Association des Bonnes Routes du Canada, a commencé vers les 9 heures, et a été de courte durée. Le programme de l'avant-midi comportait une discussion des questions proposées hier, à savoir: le concours d'embellissement des routes, le projet de contribution annuelle du gouvernement fédéral pour la construction des routes dans les provinces, la question du code régulier. Toutes les propositions ont été adoptées et des comités ont été nommés pour s'occuper de les mettre en vigueur. La conférence se continuera durant la journée.

AIDE FEDERALE

Les gouvernements provinciaux demanderont au gouvernement fédéral de leur aider dans la construction des chemins dans les provinces. Cette proposition a été adoptée hier après-midi, à la conférence interprovinciale, de l'Association des Bons Chemins, tenue au Château Laurier. Toutes les provinces sont en faveur de ce mouvement, et c'est la première fois qu'elles se prononcent sur cette promesse de M. Bennett, lors de sa campagne électorale.

Les octrois fédéraux ou provinciaux ne seront pas pour une construction toute spéciale, mais seront semblables à une dotation annuelle, que le gouvernement paiera aux provinces pour la construction des chemins en général. Cette dotation sera semblable à celle de 1919, qui était de $20,000,000. Les provinces déclarèrent que la votation de ces crédits relevait du gouvernement fédéral. Les délégués firent remarquer que le gouvernement fédéral des Etats-Unis avait contribué la somme de $25,000 du mille, à la construction des chemins dans les différents états du pays.

Un comité, qui sera choisi par l'association, présentera la motion au gouvernement fédéral.

RESPONSABILITE

Durant la séance d'hier après-midi, un rapport sur la question de la responsabilité financière des propriétaires et des conducteurs d'automobiles, a été déposé par les délégués de la province d'Ontario, conséquemment il est tout probable que les autres provinces du Dominion adopteront ce système.

Depuis quelque temps, le gouvernement s'est intéressé tout particulièrement à l'élimination des accidents de passages à niveau. Jusqu'ici le gouvernement a dépensé la somme de $100,000 pour déplacer les chemins qui traversaient les chemins de fer, et les autres routes, le reste du coût a été défrayé par les départements provinciaux des chemins de fer, et des routes.

CONCOURS

Il fut aussi question d'un concours interprovincial d'embellissement des routes, sous les auspices de l'association. M. S.-L. Squire, président de l'Association, présenta la manière dont ce concours serait poursuivi, en opinant que le concours devrait être entre les provinces, les municipalités et les différentes routes des provinces.

La proposition a été acceptée à l'unanimité, par tous les délégués des provinces du Dominion. M. Squire déclare que si ce concours était entrepris, il augmenterait le tourisme et que le projet donnerait de l'emploi à plusieurs milliers de chômeurs. "Les premières choses à faire, dit-il, seraient de faire disparaître les annonces nombreuses le long des routes, les vieilles granges, maisons, clôtures, etc."

Ces travaux d'embellissement hausseraient l'évaluation de nos propriétés, et feraient ressortir plus la beauté de notre pays, de sorte que ceux qui s'en serviraient seraient plus que contents d'elles, seraient le meilleur medium d'annonce pour nos routes.

Etaient présents hier après-midi: le premier ministre G. S. Henry, R.-M. Smith, sous-ministre, et A.-A. Smith, ingénieur en chef; Hon. J.-E. Perrault, C.R., Ministre des routes pour Québec, et A. Fraser, chef ingénieur; Hon. D.-A. Stewart, ministre des travaux publics, Nouveau-Brunswick, et B.-H. Kinghorn, chef ingénieur, et G.-L. Ingram, registrateur des automobiles; Hon. William Finlayson, ministre des Terres, Forêts et du Développement du Nord d'Ontario, avec C.-H. Fullerton, sous-ministre, et James-A. Sinton, chef ingénieur; H.-H. Shaw, chef ingénieur, département des travaux publics, I.P.E.; Hon. P.-C. Black, ministre des routes, Nouvelle-Ecosse, et C.-H.-C. Stanye, registrateur des automobiles; E.-G. Carty, représentant le département fédéral des chemins de fer et des canaux, avec R.-H. Coats, Statisticien du Dominion, et G.-S. Wrong, chef du département des Transports, Hon. A.-C. Stewart, ministre des routes, Saskatchewan; S.-J. McLean, commissaire en chef adjoint, commissaire fédéral des chemins de fer, et Hon. Frank Oliver; S.-W. Fairweather, directeur, Bureau des Economies; A.-D. Fraser, ingénieur adjoint du C. N. R.; J.-A. Duchastel, membre de l'exécutif de "Canadian Good Roads Association; George-A. McNamee, secrétaire-trésorier de l'association; D.-R. Grossman, S.-W. Hobart, H.-H. Henchel, association des exportateurs et des manufacturiers d'autos; B. Stuart McKenzie, "Canadian Engineerin(Standards Association"; M. Browning et J.-J. Penverne, "Canadian Auto Underwriters' Association"; Theodore-G. Morgan, "Canadian Association of Tourist and Publicity Bureaux"; J.-F.-H. Wyse, "Canadian National Safety League".

CES ÉCOSSAIS SE BLESSENT

L'ACCIDENT SURVIENT NON LOIN DE NORTH BAY, ONT.

NORTH BAY, Ont., 21. (P.C.)— Quatre jeunes Ecossais, autrefois de Montréal, se sont fait de graves blessures hier soir dans un accident d'automobile à Bonfield, à 22 milles à l'est de North Bay, et ont été transportés à l'hôpital de Bonfield. Ce sont: J. Hamilton, H. Cathcart, C. Roder et G. Gaason. Ces jeunes gens étaient partis de Montréal pour le nord d'Ontario, afin d'y chercher de l'emploi.

OCTROIS RENOUVELÉS POUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Les octrois à l'enseignement technique au Canada seront renouvelés. En conformité avec une promesse qu'il a faite lors de sa dernière campagne électorale, le premier ministre Bennett proposera sous peu au parlement de voter une somme de $750,000 par année, pour quinze ans, pour l'enseignement technique. Les versements seront sujets aux conditions d'une entente que l'on fera avec les divers gouvernmnts provinciaux.

Cet argent aidera à cette sorte d'enseignement tel que prévu par la loi de 1919. On conviendra tout probablement avec les provinces d'un partage égal entre les gouvernements provinciaux et fédéral, et les ententes seront ensuite signées. La loi de 1919 pourvoyait ces sommes pour dix ans seulement, et elle est périmée depuis 1929. Pendant ces dix années, le gouvernement a versé en octrois à ces fins, une somme de $10,000,000. Depuis l'expiration de la loi, aucun octroi n'a été fait.

SARCASME TROP FACILE D'UN ÉCRIVAIN DE VANCOUVER

Pamphlet qui provoque les commentaires du "Manchester Guardian".

(De la Presse Associée)

LONDRES, 21:—"Ce pamphlet ne semble même pas valoir la publicité qu'on lui fait; mais s'il peut provoquer une déclaration d'Ottawa sur les projets, modérés et manifestes de l'Anglo-Canadian Educational Committee, cet échantillon élaboré de l'esprit amer de Vancouver aura eu son effet". Tel est le commentaire fait aujourd'hui par le Manchester Guardian sur le pamphlet étudié le 7 mai par le Conseil des Métiers et du Travail de Toronto. Le pamphlet demandait la formation d'une société canadienne qui pourrait coopérer avec un comité anglais "pour trouver des positions à plus de 30,000 diplômés d'écoles publiques anglaises".

Il fut publié à Vancouver, et ridiculise l'Anglo-Canadian Educational Committee. Il vient de tomber sous la main de quelques journaux anglais, qui disent qu'à la suite de la discussion au Conseil des Métiers et du Travail à Toronto la question sera soulevée au parlement canadien.

Le Manchester Guardian prétend que l'auteur du pamphlet manie un peu trop facilement la satire et que son sarcasme tombe un peu lourdement.

On a dit que l'auteur était J. Y. Brown, de Vancouver, mais à la suite d'une enquête on ne put retrouver personne portant ce nom. Le pamphlet demandait la fondation d'une société canadienne qui pourrait coopérer avec le comité anglais responsable de l'envoi au Canada, l'automne dernier, de 18 professeurs d'écoles publiques anglaises.

Le Conseil des Métiers et du Travail de Toronto, après l'avoir étudié, en envoya une copie à M. Tom Moore, président du Conseil général et à M. J. S. Woodsworth, député ouvrier de Winnipeg-Centre au fédéral, avec indication de le signaler à l'attention du gouvernement fédéral.

M. de Montigny s'oppose à ce que les groupes paroissiaux jouissent d'une exemption du droit d'auteur

La convention revisée du Copyright de Rome exige que les pays qui y souscrivent, protègent un auteur dont le travail a été défiguré ou a subi toute modification nuisible à son honneur, mais de l'avis de Louvigny de Montigny, les amendements actuels à la loi du Copyright ne pourvoient pas à cette chose. M. de Montigny a fait des représentations à cette fin, aujourd'hui, devant le comité parlementaire chargé de l'examen de ces amendements. Il a dit qu'une législation spéciale devrait être mise en force pour insérer la question nouvelle de "droits moraux" dans la jurisprudence canadienne. Au Canada, selon le traducteur-en-chef du Sénat, il n'existe pas de recours équitable dans le cas d'empiètements ou d'infractions au Copyright. Les Etats-Unis envoient les plagiaires en prison ou les mettent à l'amende, mais au Canada, un auteur doit prouver les dommages subis. C'est une chose très difficile.

A Montréal, un homme dont M. de Montigny n'a pas voulu révéler le nom, a présenté pendant trois années consécutives durant une période de trois semaines un plagiat d'un travail littéraire. Cet homme avait touché des profits se chiffrant à des milliers de dollars mais il n'a payé qu'une amende de dix dollars. En France, ses profits auraient été confisqués. Les auteurs, connaissant la futilité des recours devant les tribunaux de Québec, se voient forcés d'accepter cet état de choses: vol et pillage de leurs oeuvres littéraires. M. de Montigny n'a pas approuvé la section 10 du bill d'amendement voyant à l'enregistrement obligatoire par les sociétés percevant les droits d'auteurs des listes complètes des oeuvres qu'elles contrôlent et des honoraires qu'elles touchent. Il cita le cas des troupes dramatiques amateurs de Montréal, qui obtiennent leurs pièces de la Société des Auteurs de Paris. Cette Société, si le bill est accepté, devra soumettre des listes complètes avant de pouvoir rendre les services dont on jouit actuellement.

M. de Montigny s'est aussi opposé à la section onze, qui exempte les organisations paroissiales et de bienfaisance de payer les honoraires pour représenter les oeuvres de tout auteur. C'est une chose courante que celle des soirées paroissiales ou charitabls mais les organisateurs de ces soirées sont habituellement récompensés par des sommes substantielles, selon le témoin. La question a toujours donné lieu à des abus et un auteur devrait avoir le droit de disposer de son travail à sa propre discrétion.

On a aussi entendu la fin de la preuve de M. H.-T. Jamieson, président de la Canadian Performing Right Society. Il nia la déclaration du colonel J.-A. Cooper, président de l'association des producteurs de cinéma, savoir que la société avait refusé de rencontrer les radiodiffuseurs. Certes, la société n'a pas voulu rencontrer la Musical Protective Society parce qu'elle n'était pas un groupe incorporé. L'hon. Cahan posa plusieurs questions au témoin. Le comité ajourna ensuite jusqu'à 4 heures cet après-midi.

L'épreuve de la tuberculine

LE DEPUTE DE RUSSELL, M. A. GOULET, POSES PLUSIEURS QUESTIONS.

Une série de questions sur les épreuves à la tuberculine dans le comté de Russell ont été inscrites au feuilleton de la Chambre par M. Alfred Goulet, député de Russell. M. Goulet réfère aux cantons de Cambridge et de Russell. Il demande pourquoi l'épreuve à la tuberculine dans ces cantons a été interrompue et si M. C.-A. Séguin, député du comté à l'assemblée législative, a demandé au ministère de l'Agriculture de les faire cesser. Il demande aussi si le ministère sait que certaines personnes qui ont refusé de soumettre leurs bestiaux à l'épreuve fournissent actuellement du lait à l'usage des élèves de l'école du gouvernement provincial à Embrun. Enfin, M. Goulet désire savoir si le ministère exigera que les bestiaux de ces deux cantons soient soumis à l'épreuve.

DEMANDE DE L'HON. VENIOT

IL DEMANDERA COPIE DE CORRESPONDANCE SUR L'ENTREE DE T.-N. DANS LA CONFEDERATION.

L'hon. P.-J. Veniot, ancien ministre des Postes, a donné avis qu'il demanderait en Chambre des Communes copie de toute la correspondance échangée entre le premier ministre Bennett et W.-A. McKay, de St-Jean, Terre-Neuve, et toute autre personne au sujet de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération.

Le mois de Marie est le mois canadien-français par excellence. Notre peuple est vraiment un peuple marial. Lire les ouvrages qui traite du culte à la Vierge est donc, pour les amis de la lecture, un délice et un devoir. La libraire du "Droit" abonde en opuscules, brochures reliures, consacrés à la gloire de la Reine de Mai.

GRÈVE TEXTILE FRANCO - BELGE

UNE CENTAINE DE MILLE EMPLOYES SONT AFFECTES, DONT 43,000 BELGES.

LILLE, Franc, 21.— (P.A.) Plus de 100,000 employés de l'industrie textile, dont 43,000 belges, sont aujourd'hui en grève en cette région, par suite de difficultés sur les salaires. On garde les manufactures, mais il n'y a pas eu jusqu'ici d'actes de violence. Les bourgeois de Roubaix et de Tourcoins, sur la frontière franco-belge, ont demandé au ministre du Travail de reprendre les négociations sur les salaires, vu que les ouvriers belges n'étaient pas représentés aux négociations précédentes, qui se terminèrent par la grève. Les Belges, qui traversent en général chaque jour la frontière pour se rendre à leur travail, ne sont pas affectés par l'assurance sociale française, qui est déduite des salaires et est une des principales causes de la grève.

Chez les Sauvages

"Chez les Sauvages" est un recueil d'épisodes indiennes intéressantes et instructives. Lisez-le si vous voulez connaître les croyances et les coutumes des sauvages. Vous pouvez vous le procurer pour 50 sous (60 sous par poste), à la Librairie du "Droit".

Autres Nouveautés à 50 sous
(60 sous par poste)

EN VEILLANT . . . . . Marjolaine
LES ORPHELINS DE GRAND-PRE . . . . Maxine
LA FIN DE LA TERRE . . . . . E. Desrosiers
CONTES POUR ENFANTS . . . . . Marjolaine

Nouveautés à $1.00
($1.10 par poste)

NORD-SUD . . . . . L. Desrosiers
EN FEUILLETANT NOS ECRIVAINS . . S. Marion

La Librairie du Droit
98, rue Georges, Ottawa.

Ce garçonnet est retrouvé sur le chemin Metcalfe

IL S'ETAIT INSTALLE DANS UN FOSSE PRES DE GREELEY POUR Y PASSER LA NUIT.

Jean-Paul Champoux, 11 ans, fils de M. Joseph Champoux, 139 rue Clarence, disparu de la demeure de son père depuis hier après-midi, à 2 heures, a été retrouvé hier soir, sur le chemin Metcalfe, à Creeley, à 12 milles d'ici. M. Denis Chile, un cultivateur du comté d'Osgoode, trouva l'enfant le long du chemin et en train de se fabriquer un lit avec des herbages, pour y passer la nuit. Les parents de l'enfant ont averti la police d'Otawa, qui trouvèrent l'enfant dans un magasin de Greeley, où M. Chile l'avait amené. L'enfant est muet, et les gens ne pouvaient savoir rien de lui.

Le père de l'enfant parti hier soir vers les minuit et le ramena chez lui. De toute apparence l'enfant aurait marché jusqu'à Greeley, car le père déclara que l'enfant était tellement fatigué, quand il le trouva dans le magasin à Greeley, qu'il pouvait à peine se tenir debout.

Une amende de $10 est imposée à ces quatre opérateurs

LE JUGE McKINLEY SE CONFORME, DANS SA DECISION, AUX INTENTIONS DU MAGISTRAT HOPEWELL.

Ernest Andrews, William H. Hartnett, Abraham Zumar et Bruce Fawcett, trouvés coupables par le magistrat Charles Hopewell d'avoir fait le piquet devant le théâtre Avalon, rue Bank, dans le but de forcer le propriétaire, M. P. J. Nolan, d'engager comme opérateurs cinématographiques des membres de l'Union des Opérateurs d'Ottawa, ont été condamnés chacun par le juge J. F. McKinley en cour de police ce matin à $10 d'amende avec dépens. Mtre Hal Burns, avocat de la défense, a annoncé qu'il en appelerait dans quelques jours de cette décision rendue contre les membres de l'Union.

Grâce à une entende entre Mtre J. A. Ritchie, substitut du procureur général, et Mtre Burns, avocat de la défense, la cause, restée en suspens lors de la disparition du magistrat Hopewell, n'a pas été reprise en cour de police, et le juge McKinley suivit l'attitude et les intentions du magistrat défunt. La défense aurait pu exiger que les longs témoignages soient recommençes devant le juge McKinley pour qu'il rendre une décision selon son interprétation de la loi. Elle accepta cependant comme telles les délibérations faites jusqu'à date, et se contenta d'annoncer qu'elle en appelait de la décision.

SOUPER INTIME DES "FRÈRES D'ARMES"

Le groupe d'escrimeurs de l'Oeuvre de Jeunesse d'Ottawa mieux connus sous le nom "Les Frères d'Armes" ont organisé un souper intime qui aura lieu ce soir dans une salle de l'O. J. O., à 6 h. 30.

Pour l'occasion ils ont tenu à y convier plusieurs de leurs amis, entr'autres des anciens escrimeurs dans la personne de MM. Richard, ancien maitre d'escrime, le major Pinard, F.-J. Audette, Wilfrid et Ovila Charette et autres de la vieille garde.

Ces messieurs étaient escrimeurs du temps où l'Institut Canadien-Français comptait l'escrime à son programme.

Le professeur actuel, Maitre Auguste Foucault s'est toujours intéressé à ce noble sport et sous lui les épéistes actuels deviendront maitres dans leur art.

De temps à autres les "Frères d'Armes" organisent des petites réunions intimes. Pour ce soir, c'est un banquet. En plus des escrimeurs et de leurs amis, plusieurs membres de l'O.J.O. ont exprimé le désir de se joindre à eux dans ces agapes fraternelles.

Après le banquet on fera la visite des salles et les "Frères d'Armes" prendront part à une poule d'escrime. A tous ceux qui veulent se joindre aux convives pour la fête de ce soir et autres, nous leur diront qu'ils seront les bienvenus.

On pourra se procurer les billets à la porte pour la modique somme de cinquante sous. C'est pour 6 h. 30.

JAMBE FRACTUREE

M. Adélard Bastien, marchand en vue d'Aylmer, a fait une chute de 20 pieds et s'est fracturé une jambe en descendant l'échelle de sa glacière vers 8.30 heures ce matin. Ses fils le conduisirent chez lui. Le Dr H. P. Hudson le fit transporter à l'hôpital civique d'Ottawa, pour examen au rayon X. Il fut ensuite reconduit chez lui.

Vendredi — Une Nouvelle Conception en

ROBES JAQUETTES

Avec Robe de Crêpe Blanc et Cardigan Soie-et-Laine

$10.95

La robe sans manches est faite de crêpe lavable, durable, garanti. Le cardigan est confectionné de soie et laine très fin. Blanches avec jaquette opposition; ou en teintes pastellisées pour assortir — roses, bleues, jaunes, vertes. Tailles 14 à 42. Spécial, $10.95.

Murphy-Gamble
Limited

L'hon. M. Dupré était présent

LE MINISTRE ASSISTE AU LANCEMENT DU "CHARLOTTETOWN".

L'honorable Maurice Dupré, l'Avocat général, a assisté hier matin au lancement du nouveau traversier du gouvernement du Dominion, le "Charlottetown", qui servira à transporter des trains, des autos et des piétons entre l'Ile du Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick. Le traversier a été lancé dans le fleuve des chantiers de la compagnie Davie, filiale de la Canada Steamships Lines, à Lauzon, Québec.

Le traversier peut transporter à la fois 750 passagers, 50 automobiles et seize wagons de chemins de fer. Mme Dalton, femme du lieutenant-gouverneur de l'Ile du Prince Edouard, a coupé le ruban retenant le navire à la glissoire.

L'honorable Maurice Dupré était accompagné de Mme Dupré.

Saisie de 200,000 billets de loterie

Les officiers de moeurs de la police d'Ottawa ont saisi hier après-midi environ 200,000 billets de loterie dans un bureau de l'édifice Butterworth, rue Sparks. Il n'y avait personne dans le bureau au moment de la visite des détectives, et aucune arrestation n'a encore été faite. Ce sont pour la plupart des billets de loterie pour les parties de baseball. La police croit que le propriétaire des billets a quitté la ville hier matin.

Les autorités de la police ignorent la méthode suivie pour la vente de ses billets. Un marchand de charbon de bois était supposé occuper le bureau. Aussi, la police trouva les billets enfermés dans dix sacs de charbon. Le tout a été emporté aux quartiers généraux de la police et les officiers poursuivent leurs recherches pour trouver le locataire du bureau.

DÉMISSION DU CABINET BELGE

IL DEMISSIONNE A LA SUITE D'UNE CRISE SOUDAINE EN CHAMBRE.

BRUXELLES, 21. (P.A.)—Le cabinet libéral catholique belge a démissionné cet après-midi, par suite d'une crise soudaine amenée en chambre sur la question d'affecter 8,575,000 livres sterling à la construction de travaux à la frontière. Le premier ministre Jaspar annonça que le gouvernement acceptait l'amendement du parti catholique en vue de réduire les crédits demandés. Les libéraux refusèrent d'accepter l'amendement. M. Bovesse, un libéral, ministre depuis deux jours, annonça qu'il démissionnait. La séance de la chambre fut suspendue et le cabinet tint une réunion et il fut décidé d'offrir la démission du ministère au roi.

Règlements pour les véhicules

D'après la section 34 (1) des règlements de la circulation de la province d'Ontario, tout véhicule commercial doit porter dans un endroit visible le nom et l'adresse de son propriétaire, et de même, de chaque côté, des plaques émises par le ministère provincial de la Voirie indiquant le poids maximum qui peut être porté par le véhicule en question d'après son permis. Les mêmes règlements s'appliquent pour les voiturettes trainées par les camions ou les automobiles. Ils ne s'appliquent pas cependant aux ambulances, corbillards, patrouilles, voitures de pompiers et véhicules publics.

Le chef A. M. Ross, de la police d'Ottawa, vient de donner aux constables l'ordre de faire respecter ce règlement, tel que l'exige les lois de la Voirie d'Ontario.

Une visite à la nouvelle librairie du "Droit", 98, rue Georges, fera plus que vous intéresser ;elle vous invitera à ne pas retourner les mains vides.

IMMEUBLE PLAZA — TEL: RIDEAU 398

Parisien et Chartrana

AVOCATS et NOTAIRES

45, RUE RIDEAU — OTTAWA

ARGENT A PRETER

M. VIAU

OTTAWA BOILER AND STEEL WORKS

Manufacturiers de Bouilloires, Machineries, Acier de structure, etc.

SOUDURE AU GAZ ET A L'ELECTRICITE

Un gros assortiment de poutres d'acier, plaques, angles, tubes et bouilloires en magasin.

Rues Sherwood, Queen et Broad — Téléphone: Sher. 1970

Améliorez votre situation

Faites de l'assurance-vie pour la seule compagnie canadienne-française à charte fédérale. Nous offrons des positions très rémunératrices dans tous les centres canadiens-français. Pour détails intéressants, écrivez à

J.-E. MORIN,
Gérant des Agences.

LA SAUVEGARDE

EDIFICE "LA SAUVEGARDE" — MONTREAL

BENOIT FRÈRES

228, rue Dalhousie — Tél: Rideau 177
(Angle de la rue Guigues)

En face des Entrepôts des Marchands de Bière.

Toutes nos viandes sont inspectées par le Gouvernement.
On vous prie de venir de bonne heure afin d'éviter la foule.

SPECIAUX DE FIN DE SEMAINE

Jeune Lard Maigre
Rôti de Lard, épaule. La livre..... 16c et 18c
Rôti de Lard, Longe. La livre..... 20c
Rôti de Lard, ronde. La livre..... 20c
Petit Lard frais salé. La livre..... 18c
Rôti de Boeuf. La livre..... 09c et 10c
Rôti Sirloin et T-Bone. La livre..... 18c
Rôti dans la croupe. La livre..... 12c

Beurre
Marque Brookfield. La livre..... 22c

Patates
Patates du Canada, "Grade A". Sac de 90 livres..... 90c

Spéciaux
14 livres de beau Boeuf à Bouillir, pour..... $1.00
Boeuf à Stew. 3 livres pour..... 21c
Jambon Pique-Nique. La livre..... 19c
Jambon Cottage. La livre..... 24c
Jambons Fesse. La livre.. 25c

Veau
Nourri au lait.
Quartier de Veau, devant. La livre..... 07c
Quartier de Veau, derrière. La livre..... 13c
Saucisse au Lard. La livre..... 15c
Viande Hachée au Boeuf. 2 livres pour..... 25c
Lard haché. La livre..... 20c

NOUS SOMMES FERMES LUNDI